



## **Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural**

### **Procès-verbal de la réunion du 28 mai 2020**

#### **La réunion a eu lieu par visioconférence**

#### Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 9 avril 2020 et de la réunion jointe du 2 mars 2020
2. Point sur la situation dans le secteur agricole, viticole et horticole dans le cadre de la pandémie de COVID-19
  - Echange de vues avec Monsieur le Ministre
3. Vidéoconférence des ministres de l'Agriculture et de la Pêche de l'Union européenne du 13 mai 2020
  - Compte rendu par Monsieur le Ministre
4. 7530 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2018)
  - Rapporteur : Monsieur Marc Goergen
  - Élaboration d'une prise de position de la Commission
5. Divers

\*

Présents : M. André Bauler, Mme Tess Burton, M. Frank Colabianchi, remplaçant M. Gilles Baum, M. Félix Eischen, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Gusty Graas, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, Mme Octavie Modert, M. Marco Schank, remplaçant M. Emile Eicher, M. David Wagner

M. Romain Schneider, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. Pierre Treinen, Directeur du Service d'économie rurale

Mme Patricia Pommerell, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Emile Eicher, M. Marc Goergen, M. Claude Haagen

\*

Présidence : Mme Tess Burton, Présidente de la Commission

\*

**1. Approbation des projets de procès-verbal de la réunion du 9 avril 2020 et de la réunion jointe du 2 mars 2020**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

**2. Point sur la situation dans le secteur agricole, viticole et horticole dans le cadre de la pandémie de COVID-19**

**- Echange de vues avec Monsieur le Ministre**

Après une brève introduction de Madame la Présidente de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Monsieur Romain Schneider, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, présente les mesures que le Gouvernement a prises dans le cadre de la pandémie Covid-19.

Depuis la dernière réunion de la Commission parlementaire en date du 9 avril 2020, le ministère et ses administrations et services ont continué d'assurer un contact étroit avec les acteurs du secteur agricole, viticole et horticole et de suivre de près la situation sur le terrain.

Monsieur le Ministre constate que la crise liée à la pandémie Covid-19 a eu des répercussions sur l'évolution des prix agricoles à la production. Alors que le volume du lait produit au Luxembourg a atteint un niveau inédit, le prix payé au producteur se situe pourtant au même niveau que l'année passée. Ceci dit, une diminution du prix laitier peut être constatée au niveau international avec une tendance à la baisse. La Commission européenne a fait des propositions en vue d'une stabilisation du prix laitier au niveau international. Au niveau national, les laiteries ont fait preuve de solidarité afin de payer un prix correct aux producteurs. Ceci dit, l'évolution du marché laitier continue à être suivie de près, et il est prévu de faire le point de la situation en date du 30 juin 2020 avec les acteurs concernés.

Le même constat vaut pour l'évolution du prix de la viande porcine. Monsieur le Ministre rappelle que le prix de la viande porcine avait atteint un niveau élevé en amont de la crise en raison de la propagation de la peste porcine africaine qui a considérablement réduit la population porcine en Chine et qui a donc mené à une augmentation de la demande internationale. Depuis le début de la crise, cette tendance s'est inversée. Alors que le prix de la viande porcine au Luxembourg atteint actuellement un niveau correspondant à la moyenne des trois années passées, force est de constater que les prix affichent une tendance à la baisse. La Commission européenne a proposé des mesures visant à stabiliser le prix de la viande porcine au niveau européen.

En ce qui concerne la viande de bœuf et de veau, il est noté que les bons morceaux ont connu une demande plus faible au début de la crise, et ceci notamment en raison de la fermeture des établissements du secteur de

l'hôtellerie, de la restauration et des cafés (HORECA) et de la restauration collective pendant le confinement. Par conséquent, le prix de la viande bovine et de veau a atteint un niveau peu satisfaisant. Le secteur espère que la réouverture des établissements de l'HORECA et de la restauration collective mènera à une augmentation de la demande et, partant, à une hausse des prix.

Mise à part l'évolution du prix des produits agricoles, Monsieur le Ministre précise que deux secteurs sont particulièrement touchés par la crise.

D'un côté, les fermes pédagogiques n'ont pas été en mesure de générer des recettes pendant le confinement, et ceci notamment à cause de la fermeture des établissements de l'enseignement fondamental. Le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural est en contact avec l'Association pour la promotion des fermes d'accueil et pédagogiques au Grand-Duché de Luxembourg (APFAPL) afin de dresser un bilan de la situation. Il est prévu de prendre en compte la situation des fermes pédagogiques dans le cadre d'un plan de relance pour l'agriculture qui sera présenté dans les semaines à venir. Ce plan de relance prévoit des mesures ciblées pour aider les acteurs les plus affectés par la crise liée à la pandémie Covid-19.

D'un autre côté, le secteur viticole a misé sur la vente directe de ses produits pendant le confinement. Monsieur le Ministre salue ce développement positif que les exploitants viticoles ont l'intention de poursuivre au-delà de la fin de la crise. Ceci dit, le secteur viticole doit faire face à une baisse considérable de ses ventes suite à la fermeture des établissements de l'HORECA et à l'annulation des événements festifs. Lors d'une récente réunion avec les négociants, les Domaines Vinsmoselle et les vigneron indépendants, Monsieur le Ministre a invité ses interlocuteurs à lui présenter un bilan de l'évolution du chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente, sachant que l'année 2019 a été marquée par une baisse de la production en raison de conditions météorologiques défavorables.

Malgré ces développements négatifs, Monsieur le Ministre salue le fait que les agriculteurs, les viticulteurs et les horticulteurs ont pu continuer à exercer leurs travaux saisonniers tout au long du confinement.

En outre, la crise a permis de faire prendre conscience du rôle des agriculteurs dans la chaîne d'alimentation et de la vraie valeur qualitative de leurs produits, comme l'a montré la consommation accrue de produits biologiques, saisonniers et régionaux pendant le confinement. Afin d'encourager les consommateurs à continuer sur cette voie, le ministère est sur le point de lancer une campagne visant la promotion des circuits courts et des produits agricoles locaux de qualité.

Monsieur le Ministre annonce encore son intention de déposer sous peu un projet de loi modifiant la loi modifiée du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales (« *loi agraire* »). Alors que la période de programmation actuelle de la politique agricole commune (PAC) prendra fin le 31 décembre 2020, il ne fait désormais plus de doute que l'entrée en vigueur de la PAC pour la période 2021 à 2027 sera retardée d'au moins un an. Étant donné que la loi agraire découle de la PAC, il s'avère nécessaire de prolonger l'applicabilité du cadre juridique existant pour assurer la continuité du soutien financier au secteur agricole au-delà du 31 décembre 2020. Dans le même contexte, les plafonds d'investissement seront adaptés pour tenir compte de

l'augmentation des prix. Monsieur le Ministre exprime l'espoir que les modifications apportées à la loi agraire seront susceptibles d'encourager les exploitants à effectuer des investissements et de les aider à surmonter les difficultés liées à la crise.

Monsieur le Ministre rappelle également que l'accord de coalition 2018-2023 prévoit une redéfinition des missions de la Chambre d'Agriculture afin de lui permettre de répondre au mieux aux besoins du secteur et en particulier à ceux des jeunes agriculteurs, de tenir compte des développements récents et de constituer une plateforme d'échanges pour ses membres. À cette fin, il est prévu de mettre des moyens budgétaires supplémentaires à la disposition de la Chambre d'Agriculture.

Enfin, Monsieur le Ministre renvoie au premier paquet de mesures et d'aides mis en place par le Gouvernement et qui profite également au secteur agricole, viticole et horticole, même si toutes les exploitations n'ont pas été éligibles à ces aides.

Il est prévu de proposer à un stade ultérieur des solutions supplémentaires, en cas de besoin, sur base d'une analyse détaillée du secteur agricole et des changements structurels auxquels il se voit confronté.

Monsieur le Ministre estime que toutes les mesures énumérées ci-avant sont susceptibles de garantir le maintien et le développement du secteur agricole, viticole et horticole.

### **Échange de vues**

#### *Évolution des prix*

- Madame Martine Hansen (CSV) donne à considérer que les aides financières pour la réalisation de projets d'investissement éligibles au titre de la loi précitée du 27 juin 2016 sont soumises à des critères visant à privilégier un agrandissement du volume ou des capacités. Elle estime qu'une telle pratique risque de résulter dans une augmentation de la production laitière et, partant, à une baisse du prix du lait. L'oratrice demande s'il est prévu d'apporter des modifications à cet égard.
- Monsieur le Ministre répond par l'affirmative et précise que cette question sera réglée dans le contexte du projet de loi modifiant la loi précitée du 27 juin 2016.
- L'oratrice précédente se renseigne encore sur les mesures concrètes envisagées au niveau national pour faire face à la baisse du prix de la viande bovine et de veau.
- En guise de réponse, Monsieur le Ministre rappelle que le prix des produits agricoles continue à atteindre un niveau satisfaisant. Ceci dit, ses services suivent de près l'évolution des prix, de même que la Commission européenne qui fera le point de la situation lors du Conseil informel « *Agriculture et pêche* » du 8 juin 2020.
- En réponse à une question de Monsieur David Wagner (déi Lénk), Monsieur le Ministre signale que la Commission européenne prévoit des mesures de marché exceptionnelles afin de stabiliser le marché en

réduisant temporairement l'offre disponible. Ainsi, la Commission a décidé de soutenir les aides au stockage privé pour les produits laitiers et les produits à base de viande. En outre, elle a décidé une augmentation des plafonds pour les aides d'État dans le secteur agro-alimentaire. Le Ministre exprime l'espoir que la Commission présentera des mesures supplémentaires lors du Conseil informel du 8 juin 2020 afin de faire en sorte que les prix payés aux exploitants agricoles soient suffisamment élevés.

- Monsieur André Bauler (DP) s'interroge sur l'opportunité de réunir les acteurs concernés pour se pencher sur la problématique de la surproduction de certains produits agricoles, comme le lait et la viande, en vue de garantir aux agriculteurs un prix susceptible de garantir la pérennité de leurs exploitations.
- Monsieur le Ministre donne à considérer que la production laitière est soumise à une dynamique différente depuis l'abolition des quotas laitiers en 2015, sachant que, de manière générale, le secteur laitier a profité de l'abolition de ces quotas. En outre, le prix du lait se situe toujours à un niveau convenable avec 35 cents par litre contre 21 cents en 2009. Ceci dit, le Ministre souligne l'opportunité pour les exploitants agricoles de diversifier leurs activités afin de réduire leur dépendance par rapport à une filière donnée.
- En ce qui concerne le prix de la viande, Monsieur Jeff Engelen (ADR) indique qu'il s'attend à une évolution négative dans les mois à venir, de nombreux agriculteurs n'ayant pas été en mesure de délivrer leur bétail à l'abattoir vu la baisse de la demande pendant le confinement. Au cas où le secteur agricole se verrait également confronté à une sécheresse, il faut s'attendre à des conséquences néfastes pour ce secteur et prévoir des mesures pour en mitiger les effets.
- Monsieur le Ministre indique qu'il est en contact régulier avec les abattoirs qui ont été confrontés à une surcharge de travail en raison d'une hausse de la demande au début du confinement. Ceci dit, la décision de procéder à la réouverture des établissements de l'HORECA et de la restauration collective a été une condition *sine qua non* pour assurer le découlement des produits laitiers et de viande. Il semble en outre que de nombreux résidents considèrent la possibilité de passer leurs vacances au Luxembourg, ce qui aurait également un effet bénéfique sur la demande. En revanche, la possibilité d'une sécheresse constitue une donnée inconnue à ce stade, sachant qu'il s'agit là d'un problème récurrent dû au changement climatique.

#### *Fermes pédagogiques et autres activités alternatives*

- Madame Martine Hansen (CSV) se renseigne sur les mesures concrètes envisagées pour aider les fermes pédagogiques et les thérapies équestres.
- Monsieur le Ministre précise que ses services sont en train d'élaborer, en coopération avec les établissements concernés, un inventaire des activités qui ont dû être annulées (visites, cours) pendant le confinement.

- Madame Martine Hansen (CSV) demande encore s'il est prévu d'accorder des aides aux exploitants agricoles qui envisagent d'aménager des logements exploités dans le cadre du tourisme rural et d'autoriser une telle activité en zone verte comme une activité économique alternative pour les agriculteurs.
- Alors qu'il n'est pas prévu à ce stade de subventionner l'aménagement de logements exploités dans le cadre du tourisme rural, Monsieur le Ministre n'exclut pas la possibilité de discuter de cette question dans le cadre du développement rural. Or, en ce moment, il semble que la tendance va plutôt vers la construction d'unités ou d'immeubles d'habitation.
- Tout en renvoyant aux difficultés de promouvoir l'agritourisme tel qu'il est pratiqué par exemple en Italie, Monsieur André Bauler (DP) propose d'explorer les possibilités d'une coopération entre tous les acteurs concernés en vue de la mise en œuvre d'un programme dans ce domaine.

#### *Paquet de mesures et plan de relance pour l'agriculture*

- Madame Martine Hansen (CSV) demande des précisions sur le nombre d'exploitations agricoles qui ont pu profiter des aides prévues par le paquet de mesures mis en place par le Gouvernement ainsi que sur les mesures prévues par le plan de relance pour l'agriculture.
- En ce qui concerne le premier paquet de mesures, Monsieur le Ministre rappelle qu'un bilan global de la situation sera dressé à un stade ultérieur. Il souligne que toutes les exploitations ont pu saisir la possibilité du congé pour raisons familiales. Toutes les entreprises, associations et coopératives disposant d'une autorisation d'établissement ont été éligibles pour bénéficier du programme de stabilisation de l'économie ainsi que, le cas échéant, des aides financières mises en place en faveur des établissements de l'HORECA.

Pour ce qui est du plan de relance, il s'agit de lancer une campagne ciblée et de prévoir une enveloppe budgétaire conséquente pour la diversification et la promotion des circuits courts et des produits agricoles locaux de qualité, alors que les modifications apportées à la loi agraire prévoient également un soutien financier d'envergure. En ce qui concerne le renforcement du rôle de la Chambre d'Agriculture, il s'agit de lui donner les moyens nécessaires pour renforcer ses capacités de réaliser des conseils agricoles pour un nombre maximal d'exploitations agricoles.

- L'oratrice précédente donne à considérer que la grande majorité des exploitations agricoles ne dispose pas d'une autorisation d'établissement. Dans ce contexte, elle renvoie au cas de figure des exploitants qui ont opté pour l'aménagement d'une grange à louer à des fins festives. Étant donné que les agriculteurs ont été autorisés à lancer une telle activité sans disposer d'une autorisation d'établissement, ils ne sont pas éligibles aux aides relevant de la compétence de la Direction générale des Classes moyennes et semblent même rencontrer des

difficultés découlant du fait qu'ils ne disposent pas d'une telle autorisation.

- En guise de réponse, Monsieur le Ministre se propose de demander au ministre des Classes moyennes de lui fournir une liste exacte des exploitations agricoles et viticoles qui disposent d'une autorisation d'établissement.

#### *Production locale et vente directe*

- Monsieur David Wagner (déi Lénk) demande si le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural a déjà dressé un bilan intermédiaire des activités de vente directe à la ferme.
- Monsieur le Ministre constate avec satisfaction que de nombreux consommateurs ont découvert les avantages de la vente directe pendant le confinement et continuent à recourir à cette forme d'approvisionnement en denrées alimentaires. Dans le domaine de l'agriculture solidaire (« *solidarische Landwirtschaft* », SOLAWI), le Ministre précise que le projet de loi modifiant la loi agraire prévoit la création d'une aide à destination des micro-exploitations pour stimuler la production agricole à très petite échelle.
- Monsieur André Bauler (DP) souligne l'importance qui revient à la promotion et à la valorisation de la production locale et régionale.
- Madame Martine Hansen (CSV) demande des précisions sur la campagne de promotion de la production locale envisagée par le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et se renseigne sur la possibilité pour les acteurs de la vente directe de fournir leurs produits directement aux établissements de la restauration collective sans passer par le biais d'un grossiste.
- Monsieur le Ministre rappelle que le nouveau plan d'action national de promotion de l'agriculture biologique « *PAN-Bio 2025* » prévoit que, d'ici 2025, 50% des produits utilisés dans les établissements de la restauration collective conventionnés par l'État proviendront de l'agriculture luxembourgeoise, dont 2/5 de produits issus de l'agriculture biologique et 3/5 de produits issus de l'agriculture locale, avec priorité accordée aux produits provenant de l'agriculture en conversion. Des projets-pilotes dans au moins une cantine d'une crèche, d'un lycée, d'un établissement hospitalier et d'un centre intégré pour personnes âgées seront lancés en concertation avec les ministères concernés. En outre, Monsieur le Ministre souligne l'opportunité de profiter des mois estivaux pour lancer la campagne de promotion susmentionnée, étant donné qu'un bon nombre de résidents sera amené à passer leurs vacances au Luxembourg.
- En réponse à une question de Madame Chantal Gary (déi gréng), Monsieur le Ministre signale que la Foire Agricole Ettelbruck prévue les 3-4 juillet 2020 ne pourra pas avoir lieu sous la forme habituelle. Or, les responsables de la Foire Agricole Ettelbruck, en coopération avec la Ville d'Ettelbruck et le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, ont décidé de mettre sur pied une foire virtuelle et

interactive en vue de garantir la continuité et de sensibiliser les consommateurs quant à la découverte de produits régionaux.

### *Viticulture*

- Madame Octavie Modert (CSV) se félicite du fait que Monsieur le Ministre a pris contact avec les représentants du secteur viticole pour se faire une idée de la situation. Elle renvoie à une interview que le Ministre a accordée à un quotidien et dans laquelle il a renvoyé à des plans d'aide pour soutenir les exploitations viticoles en difficulté. L'oratrice demande des précisions à cet égard. Alors que le Ministre a exprimé dans la même interview l'espoir de remonter la pente avec une bonne récolte, elle renvoie aux problèmes d'écoulement des produits viticoles issus de la récolte 2019.

De manière générale, Madame Modert constate que le secteur viticole (et agricole) n'a pas pu profiter de toutes les mesures du programme de stabilisation de l'économie mis en place par le Gouvernement. L'oratrice demande s'il est prévu d'accorder à ce secteur une aide non remboursable et propose à cette fin de s'inspirer des aides accordées aux entreprises, associations et coopératives disposant d'une autorisation d'établissement. Dans ce contexte, elle s'interroge sur l'opportunité de soutenir les exploitations viticoles par des mesures fiscales, comme un mécanisme de lissage visant à atténuer l'imposition des viticulteurs ayant obtenu une indemnisation suite aux aléas climatiques de l'année 2019.

En outre, l'oratrice exprime son regret quant à la décision du Gouvernement de ne pas réserver une suite favorable à la proposition de la Fédération nationale des hôteliers, restaurateurs et cafetiers (Horesca) de prévoir une baisse de la TVA de 17 à 3% sur les boissons alcoolisées pendant une période déterminée.

En ce qui concerne le régime de chômage partiel pour cause de force majeure liée au Covid-19, Madame Modert constate que l'État prend en charge l'indemnité de compensation à hauteur de 80% des salaires, alors que les cotisations sociales patronales restent entièrement à charge de l'employeur. L'oratrice s'interroge sur l'opportunité pour l'État de prendre en charge également une partie des cotisations patronales.

- Monsieur le Ministre confirme que des réunions ont été organisées avec les représentants du secteur viticole dès le début de la crise. Ces consultations ont permis de faire le point de la situation et d'identifier un certain nombre de pistes, comme le mécanisme de lissage évoqué par l'oratrice précédente. Il a été convenu que les représentants du secteur soumettront un rapport concernant l'évolution du chiffre d'affaires par rapport à l'année 2019. Sur cette base, le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural proposera des mesures concrètes au Gouvernement en conseil. En ce qui concerne la réintroduction temporaire du taux super-réduit de 3%, Monsieur le Ministre explique que la décision négative du Gouvernement s'inscrit dans ses efforts de lutte contre le mésusage de l'alcool.

Monsieur le Ministre précise qu'un nombre considérable d'exploitations ont pu profiter du régime de chômage partiel. Il souligne que le



compromis trouvé avec les partenaires sociaux à ce sujet a permis de créer un climat de confiance en pleine crise et d'éviter une augmentation significative des situations de détresse sociale.

Monsieur le Ministre précise encore qu'il est envisagé d'accorder des aides ciblées aux entreprises ne disposant pas d'une autorisation d'établissement, dont notamment celles concernées par une fermeture, comme les fermes pédagogiques et les salles de dégustation, tout en évitant le principe de l'arrosoir.

- Madame Octavie Modert (CSV) propose de redoubler d'efforts pour promouvoir les produits viticoles luxembourgeois à l'étranger afin de permettre au vin luxembourgeois de faire face à la concurrence étrangère et notamment française.
- Monsieur le Ministre souligne à son tour l'importance de promouvoir les produits viticoles luxembourgeois et indique que le Fonds de solidarité viticole dispose de moyens pour financer une telle campagne.

### **3. Vidéoconférence des ministres de l'Agriculture et de la Pêche de l'Union européenne du 13 mai 2020**

#### **- Compte rendu par Monsieur le Ministre**

Monsieur le Ministre procède brièvement à la présentation des différents points de discussion et conclusions de la réunion informelle des ministres de l'Agriculture et de la Pêche de l'Union européenne qui s'est tenue le 13 mai 2020 par visioconférence. Pour le détail, il est renvoyé au communiqué de presse du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural repris en annexe.

### **4. 7530 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2018)**

Madame la Présidente de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural rappelle que, par courrier du 18 mai 2020, la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural a été invitée à communiquer à la Commission des Pétitions une prise de position au sujet du rapport d'activité annuel de l'Ombudsman et des recommandations éventuelles la concernant.

Il est constaté que l'Ombudsman a été saisi par un administré en matière d'aides agricoles. Pour le détail de la problématique, il est renvoyé aux pages 59 à 60 du rapport d'activité 2018 de l'Ombudsman.

Monsieur le Ministre confirme qu'il s'agissait d'une question complexe qui a pu être résolue à la satisfaction de toutes les parties prenantes.

Les membres de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural en prennent note et constatent avec satisfaction que l'unique dossier relevant de leur domaine de compétence a été traité avec un engagement exemplaire par le Service d'économie rurale et a abouti à une solution acceptable pour toutes les parties.

Un courrier dans ce sens sera fait parvenir à Monsieur le Président de la Chambre des Députés avec prière de le transmettre à Madame la Présidente de la Commission des Pétitions.

**5. Divers**

- Madame Martine Hansen (CSV) signale que les contrats de bail à ferme que certains exploitants agricoles ont conclus avec l'État ont été modifiés afin de prendre en compte le retrait des autorisations de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques contenant la substance active glyphosate. À la stupéfaction des exploitants concernés, le montant du bail à ferme est pourtant resté inchangé. L'oratrice se renseigne sur la position du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural à cet égard.
- Monsieur le Ministre réplique qu'il a chargé le Service d'économie rurale d'analyser la situation de chaque exploitation concernée et de proposer des solutions individualisées en coopération avec le ministère des Finances.
- Monsieur le Ministre renvoie à la situation en Allemagne où des foyers d'infection du virus SARS-CoV-2 ont été détectés dans plusieurs abattoirs. Afin d'éviter une situation semblable au Luxembourg, il a été décidé de surveiller de près les secteurs qui ont recours à des travailleurs saisonniers, à savoir l'horticulture et la viticulture. Il a été convenu avec la Direction de la santé d'identifier les exploitations concernées et de dresser une liste des travailleurs saisonniers occupés afin de pouvoir procéder au traçage des contacts le cas échéant. En outre, il a été convenu de soumettre les travailleurs saisonniers à un test de dépistage et de mettre à la disposition des secteurs concernés des recommandations sanitaires spécifiques.

Le Secrétaire-administrateur,  
Patricia Pommerell

La Présidente de la Commission de l'Agriculture, de la  
Viticulture et du Développement rural,  
Tess Burton

## **Covid-19 : Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, a participé au Conseil informel « Agriculture et Pêche » de l'Union européenne**

13/05/2020 • Agrarpolitik ländliche Entwicklung • Landwirtschaft • Pressemitteilung

Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, a participé au Conseil « Agriculture et Pêche » de l'Union européenne qui s'est déroulé ce mercredi 13 mai par vidéoconférence.

Lors de cette réunion informelle, organisée par la présidence croate, les ministres de l'agriculture ont eu un nouvel échange de vues sur l'impact de la pandémie sur le secteur alimentaire et ont partagé leurs expériences concernant les mesures décidées pour y faire face.

Pour Romain Schneider, il est primordial que la disponibilité et la production alimentaire restent garanties. « Pour pouvoir assurer le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement, il était donc crucial de veiller, dans un premier temps, à ce que la production et la transformation de denrées alimentaires, la vente directe ainsi que l'acheminement des aliments restent opérationnels au Luxembourg et dans toute l'Europe. »

Dans ce contexte, Romain Schneider a remercié ses homologues de nos pays limitrophes de tenir compte de la situation particulière du Grand-Duché de Luxembourg. En gardant leurs frontières ouvertes pour les travailleurs des secteurs essentiels, le maintien de l'activité du secteur de l'alimentation a pu rester assurée. Tout en tenant compte de la gravité de la crise sanitaire, le ministre de l'agriculture regrette néanmoins d'avoir été amené au point de discuter de frontières fermées à l'intérieur de l'espace Schengen.

Romain Schneider a également salué les mesures mises en place par la Commission européenne pour faire face aux retombées de la crise du COVID-19, telles que l'aide au stockage privé, notamment dans les secteurs du lait et de la viande bovine, ainsi que l'augmentation des plafonds pour les aides d'Etats dans le secteur agro-alimentaire. Ces dispositions permettent un cadre flexible pour apporter un soutien aux professionnels du secteur agricole.

Dans ce contexte, le ministre a rappelé qu'un monitoring ainsi qu'une analyse détaillée du secteur agricole, horticole et viticole ainsi que celui de la transformation agroalimentaire luxembourgeoise est en cours, dont les résultats sont attendus pour le mois de juin.

Même si on constate tant au niveau européen qu'au niveau national des fortes pressions sur les marchés, il est essentiel d'avoir des chiffres précis en ce qui concerne les effets de la crise.

Pour Romain Schneider il est clair que, sur cette base, des mesures additionnelles spécifiques et ciblées pour soutenir les secteurs de l'agriculture vont être mises en place le cas échéant afin de pallier les effets de la crise et préparer un plan de relance promouvant les circuits courts et les produits régionaux.

En effet, la crise du coronavirus a entraîné un changement du mode de consommation. L'incertitude d'approvisionnement en raison de la fermeture des frontières et la limitation des déplacements dans le contexte du confinement, ont amené les consommateurs à travers l'Europe à consommer plus de produits régionaux et à favoriser les circuits courts, qui permettent un lien direct entre le consommateur et le producteur tout en renforçant la position de ce dernier dans la chaîne de production et de distribution.

Sachant que les circuits courts sont également un des piliers d'une agriculture durable, Romain Schneider, a réitéré l'importance du budget pour la PAC après 2020 qui soit à la hauteur du niveau d'ambition environnemental tout tenant compte du « Green Deal » qui a pour objectif de faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre au monde d'ici à 2050.